

Les nouveautés

Actuel indice ATMO

Nouveau

Nouvel indice ATMO

à partir de janvier 2021



Une cohérence européenne

Actuel indice



Basé sur les seuils français

Nouvel indice

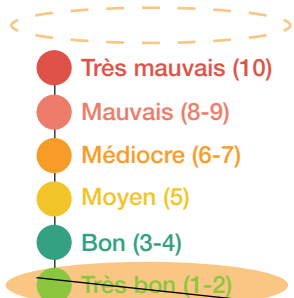


Basé sur les seuils européens

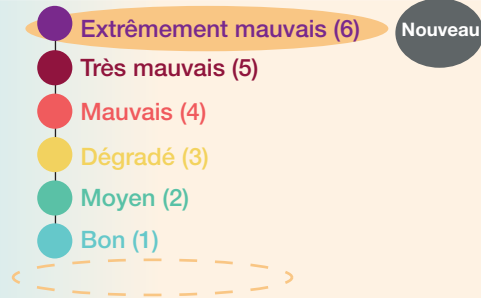


Un changement de qualificatifs

Actuel indice



Nouvel indice



Un nouveau polluant intégré

Actuel indice

O₃
Ozone

NO₂
Dioxyde d'azote

SO₂
Dioxyde de soufre

PM₁₀
Particules inférieures à 10 micromètres

Nouvel indice

4 polluants de l'actuel indice +

PM_{2.5}
Particules inférieures à 2,5 micromètres **Nouveau**



Indice MAUVAIS et épisode de pollution ne sont plus liés

Actuel indice

Indice Mauvais =

Episode de pollution

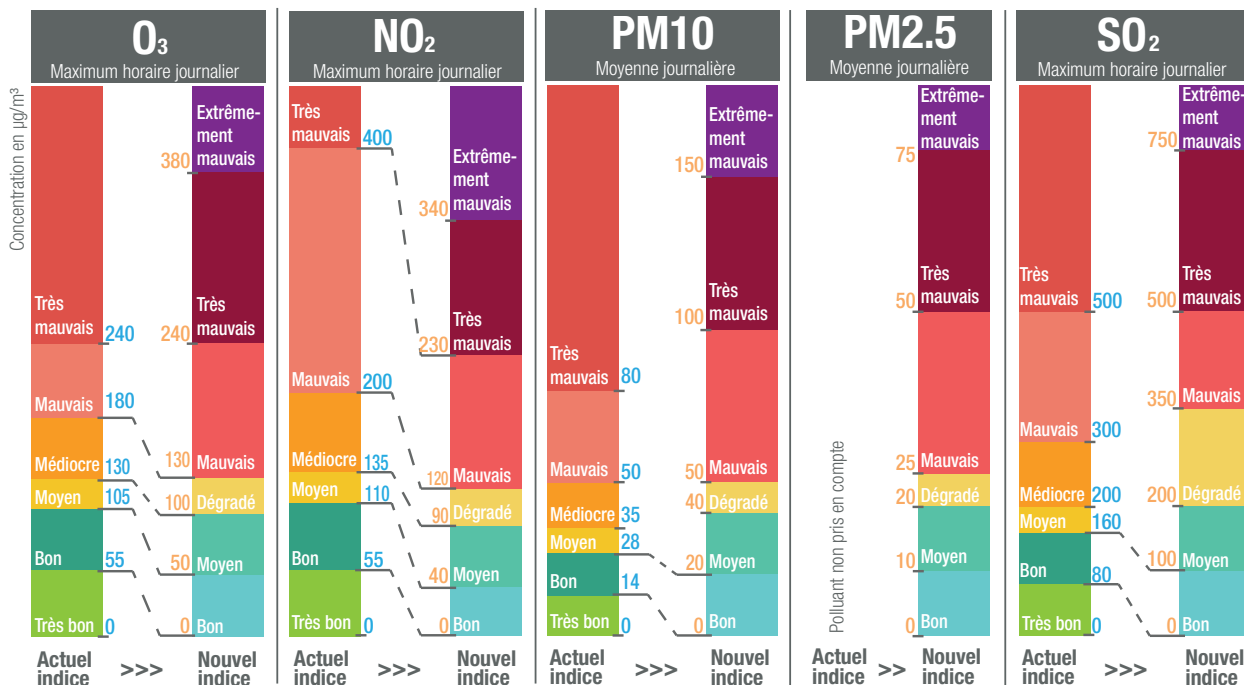
Nouvel indice

Indice Mauvais ≠

Episode de pollution



Un abaissement de la plupart des seuils



Un alignement des seuils sur les recommandations de l'OMS

L'indice ATMO est en cohérence avec les seuils relatifs à la qualité de l'air recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour les **PM_{2.5}**, le seuil fixé par l'OMS à 25 µg/m³ en moyenne journalière correspond à un indice qualifié de mauvais.

Pour les **PM₁₀**, la valeur recommandée par l'OMS à 50 µg/m³ en moyenne journalière est équivalent à un indice qualifié de mauvais.

Les conséquences

Un indice plus vigilant vis à vis de la qualité de l'air



La prise en compte des PM2.5

Jusqu'à présent l'indice ne prenait pas en compte la pollution aux particules fines. Les PM2.5 seront désormais intégrées en raison de leur impact avéré sur la santé. L'intégration de ce polluant dans l'indice est une évolution notable permettant d'avoir une meilleure représentation de l'air que nous respirons.



L'abaissement des seuils, pour un indice plus protecteur de notre santé

Autres nouveautés, le niveau « Très bon » disparaît et les seuils de concentrations des polluants sont abaissés, en particulier pour le dioxyde d'azote et l'ozone.

Ces modifications vont changer la méthode de calcul de l'indice ATMO et dégrader la qualification de l'indice : le nombre de jours avec une qualité de l'air qualifiée de "moyenne", "dégradée", "mauvaise" ou "très mauvaise" va augmenter. Pour autant, la qualité de l'air ne se dégrade pas.

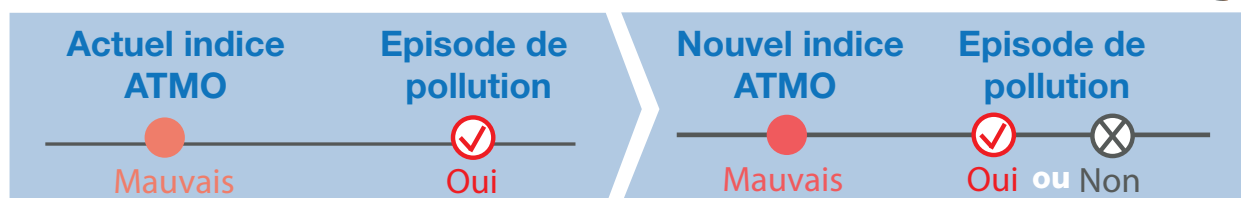


Indice MAUVAIS et épisode de pollution ne sont plus liés

L'indice ATMO apporte une information quotidienne sur l'état de la qualité de l'air prévue mais il n'informe pas d'un épisode de pollution, c'est la prévision en cas de pics de pollution qui le permet. Désormais ces deux informations sont déconnectées.

Ainsi, la qualité de l'air pourra être qualifiée de mauvaise, sans qu'il y ait le déclenchement d'un épisode de pollution. Auparavant, il existait une correspondance entre les seuils de l'indice ATMO actuel et les situations d'épisode de pollution : un épisode de pollution correspondait ainsi à un indice de qualité de l'air qualifié de mauvais à très mauvais, ce ne sera plus le cas dès 2021.

INDICE ATMO ET EPISODE DE POLLUTION



Des recommandations sanitaires au quotidien

En fonction de l'indice du jour, des recommandations sanitaires permettent à chacun d'adapter ses activités de plein air pour protéger sa santé.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES DU NOUVEL INDICE ATMO (à partir de janvier 2021)

